

Demande provisoire d'Autorisation à Délivrer le Passeport Phytosanitaire (ADPP)

Par mail à : sarah.lecomte@agriculture.gouv.fr (objet du mail : ADPP + n° département)

Par courrier à l'adresse suivante :

DRAAF Grand-Est - SRAL
76 avenue André Malraux
57046 METZ CEDEX 01

Votre établissement :

Coordonnées de l'établissement :	
Adresse :	
SIRET :	N° Immatriculation (INUPP) :
☎	✉

Merci de compléter les informations précédentes

1) Quel type de végétal souhaitez-vous mettre à disposition (vente, don, ...) ? (cocher une ou plusieurs réponses possibles)

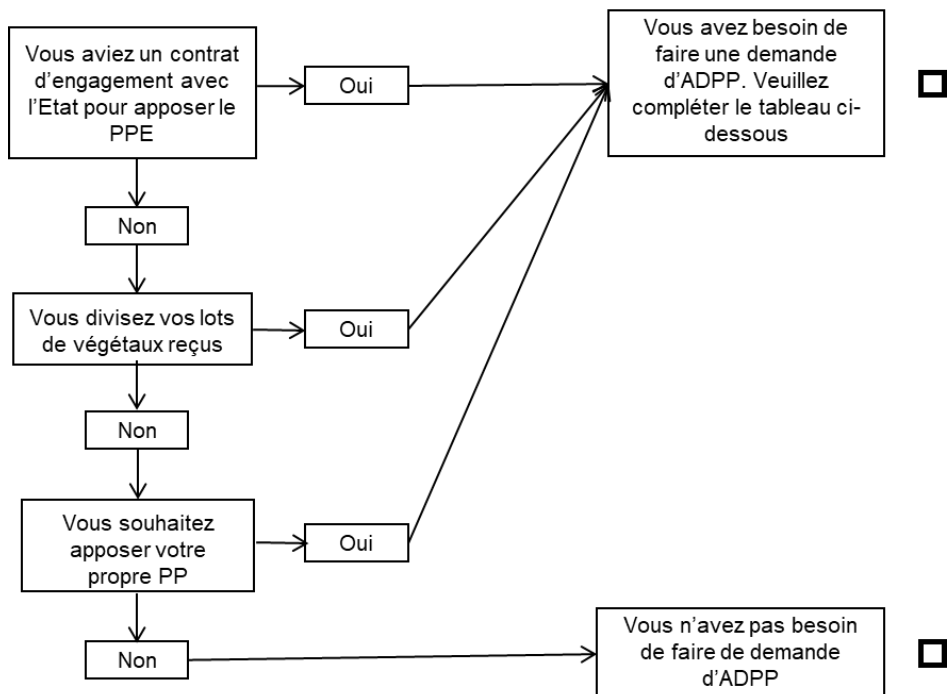
Végétal destiné à la plantation	<input type="checkbox"/>	Complétez le tableau suivant
Bois non traité de platanes et de noyers (toutes espèces de <i>Juglans</i> et <i>Pterocarya</i>)	<input type="checkbox"/>	
Agrumes et certaines rutacées : feuilles, branches coupées et fruits d'agrumes avec feuilles et pédoncules	<input type="checkbox"/>	
Semences	<input type="checkbox"/>	
Autres :	<input type="checkbox"/>	Vous n'avez pas besoin de faire de demande d'ADPP

2) A qui souhaitez-vous mettre à disposition ces végétaux ? (cocher une ou plusieurs réponses possibles)

D'autres opérateurs professionnels (pépiniéristes, horticulteurs, jardinerie, grandes surfaces, fleuristes, agriculteurs, viticulteurs, reboiseurs, ONF, etc.), que ce soit en direction d'une zone protégée ou non	<input type="checkbox"/>	Les végétaux que vous vendez doivent être délivrés avec un PP. Reportez-vous à la partie suivante pour savoir ce que vous devez faire
Des utilisateurs finaux ayant passé commande en ligne et à qui vous avez envoyé la plante en colis (vente à distance)	<input type="checkbox"/>	
Des utilisateurs finaux situés en zone protégée pour le feu bactérien (Corse)	<input type="checkbox"/>	
Des utilisateurs finaux à qui vous vendez des <i>Viburnum</i> , <i>Camellia</i> et/ou <i>Rhododendron</i>	<input type="checkbox"/>	
Des utilisateurs finaux situés en zone protégée d'organismes nuisibles réglementés ailleurs dans l'UE*	<input type="checkbox"/>	
Des utilisateurs finaux à qui vous remettez la plante en mains propres	<input type="checkbox"/>	Vous n'avez pas besoin de faire de demande d'ADPP

*cf. règlement d'exécution (UE) 2019/2072 de la Commission du 28/11/2019 (vous pouvez cocher cette case si vous vendez à des particuliers dans l'UE (hors vente à distance))

3) Avez-vous besoin de faire une demande d'Autorisation à Délivrer le Passeport Phytosanitaire ? (cocher la réponse vous correspondant)



Informations demandées	Pour faire vos demandes d'Autorisations à Délivrer le Passeport Phytosanitaire (ADPP), veuillez nous transmettre les informations suivantes
Modèle(s) de PP que vous souhaitez apposer sur vos lots/unités commerciales de végétaux	A joindre
Support(s) d'apposition de vos PP (cocher la ou les réponses qui vous concernent)	<input type="checkbox"/> Pot / Conteneur <input type="checkbox"/> Cravate / Chromo <input type="checkbox"/> Sachet <input type="checkbox"/> Barquette <input type="checkbox"/> Carton <input type="checkbox"/> Roll <input type="checkbox"/> Autre(s) :
Système de traçabilité (sera vu lors de la prochaine inspection)	<input type="checkbox"/> J'atteste avoir un système de traçabilité amont (arrivée des végétaux), aval (départ des végétaux), et sur site si je suis concerné (production)
Type(s) de végétaux que vous vendez et pour lesquels vous souhaitez faire une demande d'ADPP	<input type="checkbox"/> Fruitiers <input type="checkbox"/> Plantes d'intérieur <input type="checkbox"/> Agrumes <input type="checkbox"/> Pépinière viticole <input type="checkbox"/> Plantes aquatiques <input type="checkbox"/> Bulbes, cormes, rhizomes <input type="checkbox"/> Palmiers <input type="checkbox"/> Plantes vivaces et aromatiques <input type="checkbox"/> Tubercules <input type="checkbox"/> Conifères d'ornement <input type="checkbox"/> Cultures industrielles et fourragères <input type="checkbox"/> Semences <input type="checkbox"/> Feuillus d'ornement <input type="checkbox"/> Cultures légumières <input type="checkbox"/> Autres végétaux d'ornement :
Avez-vous des clients ... : (cocher la ou les réponses vous correspondant)	<input type="checkbox"/> ...hors France, dans l'UE Lesquels ? <input type="checkbox"/> ...hors UE Lesquels ?

A noter :

- L'ADPP qui vous sera délivrée avec cette demande est provisoire et sera maintenue en fonction des conclusions de l'inspection de votre établissement courant 2020, qui visera à vérifier sa conformité à la réglementation phytosanitaire en vigueur ;
- Le fait d'être autorisé à délivrer le passeport phytosanitaire vous engage à surveiller vos végétaux et à alerter le SRAL en cas de suspicion d'organisme(s) nuisible(s).

J'atteste que les informations ci-dessus sont exactes

Date :

Signature :